

Michel Jammes

20 route du Couderc Ours

43000 Le Puy en Velay

Le 11/11/2021

Ours 43000 Le Puy en Velay

A Madame Dany Jouffroy

Commissaire enquêteur.

Je souhaite faire des remarques, concernant l'enquête publique que vous conduisez sur le dossier « parc d'Ours : Girard- de Courtilles ».

En ce qui concerne l'écoulement des eaux de pluie, sur la parcelle concernée pour ce lotissement, je voudrais rappeler que depuis tout le temps, cette parcelle a servi d'exutoire au ruissellement des eaux d'orages : le mur en pierre sèche qui la sépare de bassin versant est traversé par le torrent d'eau. Il n'est pas étanche comme prétendu dans l'étude. Par nature, un mur en pierre sèche n'est jamais étanche où que ce soit. De plus, vous avez dû remarquer sur le terrain qu'il comporte deux grandes ouvertures (l'ancien portail du parc au droit du chemin d'accès au parc, et le passage très large ouvert pour les travaux juste en face du chemin de Taulhac (chemin qui est le capteur de toutes les eaux du plateau). Ce qui confirme la non étanchéité du mur de clôture.

Cette parcelle était déjà gorgée d'eau après chaque orage. Le projet ajoute 15 maisons et des voies de desserte sur ce terrain. Les surfaces de toit et les parties inévitablement rendues imperméables dans chaque lot, vont anéantir l'effet d'absorption de la parcelle. La quantité d'eau déjà importante évacuée vers les maisons en dessous, ne sera pas contenue par le bassin de rétention. Ce bassin de rétention est de 240m<sup>3</sup> environ. Si on considère que des précipitations de l'ordre de 220 l/m<sup>2</sup> (comme lors des derniers orages) sur une surface de 10.8ha, cela représente environ 2300m<sup>3</sup> avec une hypothèse de 60% de taux de ruissellement. On a 1400m<sup>3</sup> environ. Le bassin de rétention va déborder très rapidement. On imagine très bien la suite pour les riverains en dessous. A noter que lors des derniers orages une partie du matériel de la pompe de relevage a été endommagée et que les maisons en dessous ont été inondées.

J'ai noté dans le dossier que les propriétaires devaient tout faire pour limiter l'entrée d'eau du coté village d'Ours. Ceci veut dire qu'on ajoute du débit d'eau à ce qui arrive déjà naturellement dans le village avec toute les conséquences sur les maisons de la route du Couderc et bien sur la route du chemin du vallon, exutoire de toutes les pluies d'orages. Lors des derniers orages plusieurs maisons ont eu des rentrées d'eau inhabituelles.

Je suis très inquiet des conséquences de ce projet. Les effets du réchauffement climatique, donc la violence et la répétition des orages violents, prévu par les scientifiques vont s'intensifier. Les solutions à prévoir doivent être à la hauteur de ce qui nous attend. Les réponses proposées par le promoteur sont bien trop minimalistes. Merci de bien vouloir prendre en compte mes remarques

Michel Jammes

